

Rapport de la commission technique sur le préavis 61-2015

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission composée de Madame Pisani Ben Nsir, rapporteuse, Madame Caroline Urner, Messieurs Jean-Claude Progin, Simon Lob, et Bernard Mottet, s'est réunie le lundi 14 septembre 2015, le mercredi 23 septembre 2015 en présence de M.M. Edgard Schiesser, Denis Favre, Municipal responsable et M. Guy Muller, ingénieur mandaté par la commune pour réaliser une étude sur la gestion des déchets. Cette étude a abouti au document qui nous est présenté et que nous avons étudié. La commission s'est réunie une dernière fois le lundi 28 septembre 2015 pour rédiger son rapport.

Après lecture du préavis qui fournit de nombreuses informations chiffrées sur la situation à ce jour, la commission estime toutefois que la substance du préavis est insuffisante pour se prononcer d'une manière claire et précise sur la pertinence d'un changement de système, à savoir le remplacement des écopoints actuels par l'installation d'un système de containers enterrés.

Nous avons par ailleurs constaté que le tableau de la production des déchets entre 2004 et 2014 (page 11 du préavis) concernant les ordures ménagères et les objets encombrants montre une diminution du tonnage de près de 50% sans répercussion notable sur les autres tonnages de déchets. A cette question, différentes pistes ont été mentionnées par M. Muller, notamment la prise en charge des déchets par les entreprises et également le tourisme des déchets mis à mal par l'introduction de la taxe au sac.

La commission aurait souhaité obtenir un comparatif de la situation actuelle avec ses avantages et ses inconvénients par rapport au nouveau système proposé. Ce comparatif aurait dû intégrer, à notre sens, notamment :

- Une carte permettant de comparer facilement l'emplacement actuel des écopoints avec les futurs emplacements.
- D'un point de vue quantitatif, la comparaison dans le futur, entre les containers enterrés tels que présentés dans le préavis, par rapport à une projection dans le cadre de notre système actuel.
- La pertinence d'utiliser des containers enterrés en lieu et place des actuels containers en terme qualitatif (levée, salubrité, aspect environnemental).
- L'impact de l'instauration de l'un ou l'autre des systèmes sur la gestion du personnel de la voirie et sur la structure du service.

Nous sommes également surpris que dans le plan de gestion des déchets ne figure pas le rôle de la déchetterie à ce jour ni dans le futur.

Si la commission technique n'est pas fondamentalement opposées à un plan de gestion des déchets, elle estime néanmoins, qu'au vu du manque de précision lié aux points précités, il lui est difficile de se prononcer favorablement sur ce préavis tel que présenté.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal No 061/2015 adopté en séance de Municipalité du 31 août 2015 ;
- ouï le rapport de la commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- de renvoyer le préavis à la Municipalité pour un complément d'informations.

Romanel, le 28 septembre 2015

Nadia Pisani Ben Nsir, présidente et rapporteuse



Caroline Urner



Simon Lob



Jean-Claude Progin



Bernard Mottet

